

<https://yvetot.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article728>



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Circonscription
Yvetot

Livret scolaire et Evaluation de la maternelle au brevet

- Élémentaire - Évaluation -



Date de mise en ligne : dimanche 3 janvier 2016

Copyright © Circonscription Yvetot - Tous droits réservés

Modèle national de la synthèse des acquis scolaires de l'élève à l'issue de la dernière année de scolarité à l'école maternelle

Pour faciliter la continuité du parcours scolaire des élèves lors du passage à l'école élémentaire, les enseignants de l'école maternelle transmettent aux enseignants de l'école élémentaire une synthèse des acquis de chaque élève sur des points importants. Cette synthèse mentionne pour chacun ce qu'il sait faire, ses points forts et, le cas échéant, les besoins à prendre en compte pour l'aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire. Elle est renseignée à partir du suivi des apprentissages réalisés en situation ordinaire, tout au long du cycle.

[Voir en ligne l'arrêté -](#)

Livret scolaire du CP à la 3ème

Aujourd'hui, les pratiques sur le territoire divergent, les documents communiqués aux parents sont extrêmement différents d'une école à une autre, parfois peu clairs. Le livret personnel de compétences, pourtant indispensable pour l'obtention du brevet, est tombé en désuétude du fait de son exceptionnelle complexité.

Le nouveau livret scolaire de l'école et du collège est un outil simple et précis pour rendre compte aux parents des acquis de leurs enfants et permettre ainsi une évaluation plus complète et exigeante. Suivant les recommandations de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves, ce nouveau livret sera désormais accessible en ligne afin que parents et élèves puissent en prendre connaissance. L'application de saisie des notes et des appréciations, simple et ergonomique, est commune aux enseignants du premier et du second degré, du public et du privé.

À partir de 2016, à quoi ressemblera le livret scolaire ?

Désormais, les élèves n'auront qu'un seul document.

À la fin de chaque trimestre, un bulletin détaillant :

au recto, le niveau des élèves par matière

au verso, les appréciations générales et les projets menés

Ce modèle national est construit sur un format identique du CP à la 3e

À la fin de chaque cycle (CE2, 6e, 3e), une fiche dressant un bilan global sur les 8 champs d'apprentissage du socle (langue française à l'oral et à l'écrit ; langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; représentations du monde et activité humaine ; langues étrangères et régionales ; systèmes naturels et systèmes techniques ; formation de la personne et du citoyen ; langages des arts et du corps ; méthodes et outils pour apprendre) grâce à un indicateur simple : maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne. [Annexe 5]

À la fin de la scolarité obligatoire, les parents disposeront d'un dossier simple d'une trentaine de bulletins.

Les attestations à joindre :

- les attestations confirmant que l'élève a été sensibilisé à la prévention des risques et aux missions des services de secours, formé aux premiers secours, ou qu'il a effectivement suivi un enseignement des règles générales de sécurité, et notamment l'attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- les attestations confirmant que l'élève a effectivement suivi un enseignement des règles de sécurité routière, et

Livret scolaire et Evaluation de la maternelle au brevet

notamment les attestations scolaires de sécurité routière de premier et second niveau (ASSR1, ASSR2, AER)
– l'attestation scolaire « savoir-nager » (ASSN),

remarque : le B2i n'en fait plus partie.

[VOIR EN LIGNE Décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège](#)

-
[VOIR EN LIGNE Arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège](#)

Post-scriptum :

[Voir sur EDUSCOL](#)